

Communiqué de presse du 14 septembre 2021

Monitoring des inégalités 2021: les énormes différences cantonales confirment le protectionnisme systématique en faveur des hôpitaux non efficaces

Le monitoring des inégalités de cette année confirme le constat selon lequel les cantons pratiquent systématiquement le protectionnisme en faveur des hôpitaux qui ne sont pas efficaces. Les cantons n'utilisent pas le potentiel d'efficacité de 2,5 milliards de francs par an. ospita appelle toutes les forces constructives à profiter du prochain débat sur l'initiative du PDC pour un frein aux coûts de la santé à exploiter ce potentiel. Parmi les mesures possibles figurent la suppression des planifications hospitalières cantonales et de la bureaucratie des limitations d'admission des prestataires de soins, ainsi que le retrait des cantons et d'autres entités publiques de la propriété de fournisseurs de soins.

L'étude organisée chaque année par l'Université de Bâle (Prof. Dr. Stefan Felder) sur les différences de tarifs et de financement entre hôpitaux publics et cliniques privées dans le secteur des soins aigus stationnaires (monitoring des inégalités) compile les subventions qui se confirment année après année en tant que prestations d'intérêt général, prix de base surélevés et autres avantages pécuniaires: environ 98% des subventions manifestes et occultes des cantons - plus de 2,5 milliards de francs pour la première fois en 2019 - sont versées aux hôpitaux publics. Comme le montre l'étude, le même tableau se dessine au cours de la crise. De nombreux cantons compensent les déficits enregistrés par les hôpitaux en 2020 au titre des aides COVID-19. La majeure partie des quelque 830 millions de francs vont à leur tour aux fournisseurs de prestations hospitalières appartenant au secteur public.

Le président d'ospita, Beat Walti, commente: «Le monitoring des inégalités montre depuis déjà 7 ans l'ampleur du subventionnement croisé des cantons qui s'élève en moyenne à 2,3 milliards de francs par an, avec une tendance à la hausse. Près de 16,5 milliards de francs, soit plus de 7500 francs d'impôts pour une famille de quatre personnes, ont été utilisés par les cantons durant cette période pour l'entretien structurel au lieu de tirer profit de ce potentiel d'efficacité.» Le potentiel des 2,5 milliards de francs doit être mis en œuvre par les prestataires, grâce à une concurrence basée sur la qualité et sur la gestion des coûts. L'initiative et le contre-projet du Conseil fédéral, en revanche, s'appuient sur le statut quo de la bureaucratie inefficace des admissions des médecins et de la planification à tout-va qui ont déjà conduit aux dérives actuelles.

ospita s'engage à faire en sorte que les prestataires qui savent le mieux combiner des prestations de grande qualité, l'efficacité économique et la commodité des patients soient les protagonistes dans tous les domaines financés par l'AOS. Le débat à venir autour de l'«initiative pour un frein aux coûts» et son contre-projet du Conseil fédéral offrent l'opportunité de s'engager dans la bonne direction.

- L'État devrait se concentrer sur les conditions d'admission qualitatives qui doivent être remplies par chaque prestataire pour l'autorisation de facturation à charge de l'AOS.
- Tant dans le secteur stationnaire que dans le secteur ambulatoire, il faut une perméabilité entre les cantons et une réelle liberté de choix pour les patients. Les meilleurs prestataires continueront ainsi d'accroître leur qualité (nombre élevé de cas) et de baisser leurs prix (effets de volume).

- Les cantons (ou le cas échéant, les régions) peuvent définir une offre minimum qu'ils souhaitent impérativement proposer dans la région, ou éventuellement la rendre possible par le biais des prestations d'intérêt général et la mettre au concours dans le cadre d'une procédure transparente.
- Les planifications hospitalières cantonales, tout comme la bureaucratie de l'admission des médecins doivent être supprimées, et les cantons et les autres propriétaires publics (communes, associations à but spécifique) - à l'exception des hôpitaux universitaires sur leurs sites principaux - doivent se retirer de la propriété des fournisseurs de prestations médicales après une période transitoire.

Renseignements:

Guido Schommer, Secrétaire général d'ospita, +41 79 300 51 45; guido.schommer@ospita.ch

Beat Walti, Conseiller national, Président d'ospita, +41 79 296 72 25

L'étude «Différences de tarifs et de financement entre hôpitaux publics et cliniques privées dans le secteur des soins aigus stationnaires 2013 - 2019» de l'Université de Bâle est publiée [ici](#).